

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL57

présenté par

Mme Bonnivard, M. Sermier, Mme Tabarot, M. Leclerc, Mme Corneloup, M. Masson,
Mme Poletti, M. Reiss, Mme Louwagie, M. Cordier, M. Cinieri, M. Abad, M. Jean-
Claude Bouchet, M. Reda, M. Schellenberger, M. Bazin, Mme Genevard et M. de Ganay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.